**Concept «Conférence suisse de l’EE (CEE)» dès 2018**

### Situation initiale

L’éducation à l’environnement (EE) a connu une forte mutation au cours des dernières années. Le centre de formation du WWF (Bildungszentrum WWF) et la Fondation suisse d’éducation pour l’environnement n’existent plus sous leur forme initiale. éducation21 coordonne certes la Fachkonferenz Umweltbildung (FUB, conférence spécialisé pour l’éducation à l’environnement), toutefois elle ne prend plus explicitement position pour l’EE, mais pour l’éducation en vue d’un développement durable (EDD). Au plan national, il manque donc désormais une structure ou une organisation pour poursuivre la vision de l’EE et en assurer le développement. Depuis plusieurs années, de nombreux acteurs de l’EE ont déploré ce vide ainsi qu’une certaine désorientation, l’absence de structure nationale qui soutienne ces acteurs, fasse avancer l’EE et assure un travail indispensable de lobbying, pour ne citer que quelques aspects.

La FUB œuvre depuis 1995 en Suisse alémanique, où elle réunit les responsables de l’EE de diverses institutions de formation, de cantons et d’organisations. A l’origine, la FUB visait à « renforcer l’éducation à l’environnement et à la positionner comme un élément indispensable de la société et de l’éducation en vue d’un développement durable » (extrait du Funktionspapier der FUB, cf. annexe). Au cours des dernières années, de nombreux membres ont estimé qu’elle n’était plus en mesure d’atteindre cet objectif.

Sur la base des résultats d’un sondage auprès de nombreuses personnes actives dans le domaine de l’EE, ainsi que des discussions approfondies au sein de la FUB, celle-ci a élaboré une nouvelle stratégie qui a été adoptée le 21 mars 2017 (cf. Stratégie de la FUB en annexe). Le présent document précise le fonctionnement de la nouvelle organisation.

La plus-value et la justification de l’existence de la FUB sont la poursuite commune du débat professionnel pour une EE largement comprise, et un meilleur positionnement de l’EE en Suisse. Ceci correspond à une demande réelle, comme le montre le nombre élevé de participants depuis de nombreuses années.

La base technique et le cadre de notre travail ont servi à rédiger la prise de position de la FUB sur l’EE (cf. annexe ou www.education21.ch/sites/default/files/uploads/150127\_fub\_positionspapier\_web\_def.pdf).

### Objectifs : Objectifs d’efficacité et de mise en œuvre

### Objectifs d’efficacité

Les échanges entre experts au sein de la Conférence suisse de l’EE (CEE) permettent aux organisations d’EE d’être toujours au courant des dernières connaissances quant au contenu, aux compétences, à la méthodologie, à la didactique, à l’efficacité et à l’efficience, et mettent ces connaissances en œuvre dans la pratique.

Les prises de position, les documents-cadre et autres instruments appropriés encouragent un apprentissage continu et réciproque grâce auquel les organisations d’EE poursuivent leur propre développement ainsi celui de leurs offres et de la qualité et de l’efficacité de ces offres.

Le positionnement de la CEE accroît l’ancrage de l’EE dans le système éducatif.

### Objectifs de mise en œuvre

La CEE…

* … crée régulièrement des opportunités pour des débats d’experts (p. ex. au sujet des contenus, des compétences, de la méthodologie, de la didactique, de l’efficacité, de l’efficience…) entre les membres de la CEE ainsi qu’avec d’autre acteurs. A cet effet, elle utilise des canaux, des formats et des conditions-cadre stimulants.
* … met les conclusions des débats d’experts à disposition de tous les acteurs de l’EE intéressés.
* … élabore et met en place des instruments qui favorisent le développement de la qualité et l’efficacité en fonction des conclusions des débats d’experts.
* … rédige des bases et des prises de position communes pour l’EE et collabore avec les acteurs appropriés (p. ex. réseaux partenaires, acteurs dans le domaine de la formation, clients, bailleurs de fonds et monde politique) afin que ces documents déploient leurs effets.
* … favorise la formation continue des acteurs dans le domaine de l’EE, par exemple en organisant des excursions ou en encourageant l’accueil réciproque de stagiaires.

### Mesures

La CEE assure la mise en réseau de ses membres ainsi que les débats techniques à travers les canaux suivants :

**Rencontres d’experts**:

Rencontre nationale d’une demi-journée ou d’une journée dans les régions de Berne / Olten / Bienne / Fribourg / Neuchâtel / Aarau, entre la mi-octobre et la mi-novembre. Chaque année, une organisation membre est responsable de la préparation et de la modération, et coordonne le thème, le déroulement et le format de la rencontre. Cette organisation hôte organise la rencontre en concertation avec le groupe de pilotage, qui veille au maintien d’un fil rouge entre les rencontres annuelles. Ensemble, ils constituent le comité d’organisation.

Objectif : échanges d’experts et poursuite de la discussion de la manifestation annuelle « Qualité et efficacité en éducation à l’environnement ». Les rencontres d’experts comportent les éléments suivants :

* *Débat d’experts et apport d’informations techniques* (2/3 du programme) : les thèmes peuvent être proposés par des membres de la CEE, par l’hôte ou l’hôtesse ou par le groupe de pilotage.
* *Echange*: présentation de projets en cours (y compris projets de recherche ou d’innovation), questions *d’actualité*, nouveautés ou instruments intéressants (pas de publicité pour les organisations, l’accent est mis sur l’échange sur des questions de fond).
* *Partie générale*: discussion sur des résultats des groupes de travail, sur la création de groupes de travail et la mise à disposition de leurs résultats, sélection des hôtes et membres du groupe de pilotage.
* *Vitrine des prestataires, réseaux :* Les rencontres d’experts encouragent l'échange d'informations sur les projets nouveaux et en cours et donne aux participant-e-s l'occasion d'échanger de manière informelle.

**Manifestation annuelle « Qualité et efficacité en éducation à l’environnement » :**

Rencontre d’une journée qui se tiendra chaque année en janvier à Berne en vertu du concept adopté (voir annexe), pour tous les membres de la CEE et des organisations qui lui sont liées. Cette rencontre est organisée et dirigée chaque année à tour de rôle par une ou plusieurs organisations membres de la CEE.

**Echanges en cours d’année :**

Si cela s'avère opportun et nécessaire, le comité de pilotage propose des instruments pour des échanges d’experts au cours de l'année.

**Groupes de travail :**

La CEE crée des groupes de travail pour élaborer au besoin des prises de position pour l’EE et des instruments pour favoriser le développement et l’efficacité de la qualité. Ces groupes de travail sont constitués selon les décisions prises lors des rencontres annuelles ou d’experts. Leurs membres travaillent bénévolement et sont mandatés par la CEE (veiller à la couverture nationale). Les conclusions des groupes de travail sont adoptées par la CEE et publiées ou communiquées sous une forme appropriée aux membres de la CEE et des organisations qui lui sont liées.

La prise de position actuelle de la CEE, qui sera périodiquement révisée, constitue le point de départ pour le débat et le développement des bases et des prises de position (cf. Annexe).

### Groupes cibles

Les activités et manifestations organisées par la CEE s’adressent en règle générale à un ou plusieurs des groupes cibles suivants :

* **Membres de la CEE :** les organisations pertinentes dans le domaine de l’éducation à l’environnement (CH) sont représentées dans la CEE par des collaboratrices ou collaborateurs dotés d’une compétence (professionnelle) décisionnelle. La continuité de la collaboration est essentielle au succès des conférences.
* Praticiens de l’éducation à l’environnement et représentant-e-s de la recherche en éducation (à l’environnement), y compris à titre individuel.

Selon les mesures et les thèmes, d’autres groupes cibles peuvent également être considérés :

* Milieu de l’éducation en Suisse : personnes et institutions qui influencent les thèmes relatifs à l’éducation ou en dépendent (p. ex. médias spécialisés en éducation, responsables politiques en matière de formation, pouvoirs publics, parents, enfants, etc.)
* Milieu de l’environnement en Suisse : personnes et institutions qui influencent les thèmes relatifs à l’environnement ou en dépendent (p. ex. professionnelles et professionnels de l’environnement, responsables politiques en matière d’environnement, organisations environnementales, pouvoirs publics, etc.).

### Forme d’organisation

* *Implication* *:* principes de la collaboration : quiconque souhaite être représenté au sein de la CEE s’engage à participer activement.
* *Représentation :*  chaque organisation membre désigne un-e représentant-e , ainsi que leurs remplaçant-e-s. Ceci a pour but d’assurer la continuité au niveau humain et de contribuer à l’avancement du travail.
* Les *langues de travail* de la CEE sont l’allemand et le français. Chaque membre parle dans sa propre langue. Les documents les plus importants sont traduits.
* Un *groupe de pilotage* comportant cinq représentantes ou représentants de différentes organisations veille à ce que les rencontres respectent les principes de la CEE en matière de contenu et de qualité, et garde le cap sur les perspectives de développement à long terme de la CEE. Le groupe de pilotage est élu par les membres de la CEE, le mandat est de deux ans. Les représentant-e-s de toutes les régions linguistiques ont droit à un siège. Le groupe de pilotage conseille les hôtesses et hôtes des rencontres et des manifestations sur les questions organisationnelles et de contenu.

La durée du mandat du premier groupe de pilotage (élu le 21 septembre 2017) n'est que d'un an. Etant donné que les membres élus sont tous de Suisse alémanique, ils ont accepté d'abandonner prématurément leur siège si nécessaire, à condition qu'une représentation adéquate de Suisse romande et/ou du Tessin ait été trouvée.

* *Organisation des rencontres*: chaque manifestation est planifiée, préparée et organisée par une organisation hôte (voir ci-dessus Rencontres d’experts ainsi que Manifestation annuelle « Qualité et efficacité »). Ces organisations hôtes bénéficient de l’appui du secrétariat pour les questions administratives et organisationnelles.

A titre expérimental, les rencontres seront préparées en troïka au cours des trois premières années : L'organisation hôte de cette année est responsable de la mise en œuvre, l'organisation responsable de la rencontre de l'année dernière transmet ses conclusions et l'organisation hôte responsable pour l'année prochaine assiste si possible à la rencontre afin d'acquérir une première expérience. Ce mode de fonctionnement ne doit pas avoir pour conséquence plus de travail, mais doit permette un transfert de connaissances, une qualité élevée et la continuité.

* Le *secrétariat* est chargé des prestations administratives de base (administration des membres, soutien à la préparation et à l'organisation des manifestations (par ex. listes de participants, badges nominatifs, mailings, inscriptions, logistique, etc.) et du maintien d'une présence sommaire de la CEE sur le web. Il recueille et diffuse les protocoles et les autres documents importants à la sauvegarde des résultats. Toutefois, les procès-verbaux des réunions du groupe de pilotage relèvent de la responsabilité du comité lui-même.
* *Connexion avec d’autres réseaux :* pour assurer le contact avec le Réseau Parcs suisses, le Réseau suisse des centres nature, le Réseau EDD des acteurs extrascolaires et ERBINAT, la CEE désigne des membres qui feront partie de ces réseaux ou en font déjà partie, qui y prend connaissance des points pertinents pour la CEE et rapporte des décisions importantes lors des rencontres d’échange de la CEE. Les collaborations avec d’autres acteurs sont décidées pour chaque thème par la CEE sur proposition du groupe de pilotage. Il est de la responsabilité des membres des réseaux d’informer de part et d’autre.
* *Indemnisation :* les membres du groupe de pilotage reçoivent une indemnisation forfaitaire de séance égale à 500 francs par an, auxquels s’ajoutent les frais de déplacement (deux séances par an). Les hôtes et hôtesses des rencontres reçoivent une indemnisation forfaitaire de 1000 francs, qui couvre également leurs activités avant et après la rencontre ainsi que l’accompagnement de leur successeur.
* *Association* : Si nécessaire, la CEE peut créer une association pour faciliter, par exemple, de nouvelles solutions de financement (voir ci-dessous).

### Financement

* Jusqu’à présent, le financement de la CEE s’est effectué à travers le mandat de prestations de l’OFEV à l’ancienne Fondation Suisse de l’Education à l’Environnement et actuellement à éducation21.
* Le financement doit être assuré à long terme. Selon le budget pour 2018/2019, le besoin de financement est d'environ CHF 60 000 par an.

Adopté par la FUB : Aarau, le 21 septembre 2017